

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 19 octobre 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 31 (dont 22 en visioconférence*)

Votants : 35 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 35

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Johane DAHOMAS

Délibération n°2023.10.05/455

**Participation de l'Agglomération
au conseil d'administration de
l'association « Centre de ressources de
la politique de la ville de Guadeloupe »,
et désignation des représentants
de l'EPCI**

Rapporteur

M. Teddy FOULE

Vice-président de la commission
habitat & politique de la ville

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **13 NOV. 2023**

- publication sur le site internet

ou notification, le : **14 NOV. 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5^{ème} séance

Séance du 25 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 25 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 31 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- Mme Héléne POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES* (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAU*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddy GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE*- M. Dominique THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. David DAMPIED*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidente : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Autre conseillère communautaire : Mme Magaly MARCIN à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Camille MOUNIEN (*temporairement*)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION à Mme Jaqueline FAVORINUS

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS (*pouvoir à M. Justin DESSOUT absent*)- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- M. Fabert MICHELY- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE-

Nombre de conseillers absents non excusés : 5

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/05 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les statuts de l'association « Centre de ressources de la politique de la ville de Guadeloupe

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission habitat et politique de la ville qui s'est réunie le 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Après appel à candidatures ;

Considérant les suffrages exprimés ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver la participation de l'EPCI au conseil d'administration et au bureau de l'association « Centre de ressources de la politique de la ville de Guadeloupe ».

ARTICLE 2- De désigner comme suit les représentants de l'EPCI CAP Excellence au sein des collèges 1 et 3 du conseil d'administration de cette association :

- Collège 1 : le chef de projet « Politique de la ville » de CAP Excellence : **Monsieur Michel RENÉ**.
- Collège 4 : **Monsieur Teddy FOULE**, 14^{ème} vice-président de CAP Excellence, vice-président de la commission habitat & politique de la ville.

Réception par le **ARTICLE 3** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux représentants de CAP Excellence au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association « Centre de ressources de la politique de la ville de Guadeloupe » ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2023



Le président

Eric JALTON

La secrétaire de séance

Johane DAHOMAS

- Délibération transmise à Monsieur le Préfet de la Région de la Guadeloupe, le 13 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise aux représentants de l'EPCI au « Centre de ressources de la politique de la ville de Guadeloupe, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 NOV. 2023

